

Le Recteur de l'Académie de Toulouse

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education ;
Vu le décret N° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu l'arrêté n° R76-2020-07-27-006 du 27 juillet 2020 de Monsieur le recteur portant délégation de signature concernant les décisions relatives à l'organisation scolaire ;
Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale recueilli le 14 septembre 2023 ;

Arrêté du 14 septembre 2023
Rentrée scolaire 2023/2024
N° 65 - 2023 - 10 - 03 - 00004

Sont prononcées les mesures définitives suivantes :

Article 1 : Est prononcée la mesure d'affectation définitive suivante :

- Dans le cadre du dispositif d'autorégulation (DAR), un maître supplémentaire est affecté à l'école primaire de Jullian -1 ETP

Article 2 : Est prononcée la fusion suivante :

- Par suite de l'ouverture d'une nouvelle école à Luc, le RPI dispersé Luc, Orignac, Hitte devient un RPI concentré avec une école à 3 classes situées sur la commune de Luc.
 - Fermeture de la classe de l'école de Hitte
 - Fermeture de la classe de l'école d'Orignac
 - Ouverture de 2 classes à l'école de Luc

Pour information, sont prononcées les mesures provisoires suivantes :

Article 3 : Est prononcée la mesure provisoire d'ouverture de classe suivante :

- Ecole primaire de Louey

Article 4 : Sont prononcées les mesures d'affectations d'emplois provisoires suivantes :

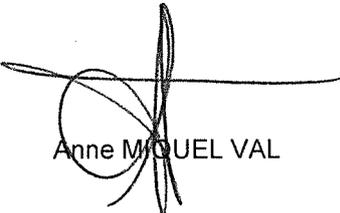
- Ecole de Larreule – 0.5 ETP
- IME Les Hirondelles – 1 ETP

Article 5 : sont prononcées les classes dédoublées REP provisoires suivantes :

- Ecole Jules Verne – Tarbes
 - Fermeture d'une classe dédoublée de CE1
 - Ouverture d'une classe dédoublée de CP
- Ecole JJ Rousseau – Tarbes
 - Fermeture d'une classe dédoublée de CE1
 - Ouverture d'une classe dédoublée de CP

Article 6 : La secrétaire générale de la direction académique des Hautes-Pyrénées, cheffe des services administratifs, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 9 octobre 2023
Pour le recteur et par délégation,
L'inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées



Anne MIQUEL VAL